



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisations salariales dans le secteur social et médico-social

Question écrite n° 36878

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les revalorisations dans le secteur social et médico-social. La crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 a mobilisé et continue de mobiliser l'ensemble des professionnels de santé. Praticiens hospitaliers, médecins de ville, infirmières, sages-femmes, mais également les professionnels du secteur social et médico-social : tous œuvrent chacun à leur échelle pour vaincre l'épidémie et apporter les soins et l'accompagnement nécessaires aux patients ainsi qu'aux personnes fragiles. Si le Ségur de la santé a permis une revalorisation des salaires des professionnels des établissements de santé ainsi que de ceux des EHPAD, une différence de traitement existe entre eux et les salariés exerçant leur activité au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ces structures étant souvent multi-activités, cette différenciation de traitement entre les diverses branches ne fait qu'accentuer le sentiment croissant de manque de considération. Elle a notamment pour conséquence des départs en constante augmentation de certains professionnels, notamment du handicap ou de l'aide à domicile, vers d'autres structures bénéficiant de davantage de soutien. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui dresser un état des lieux de la situation ainsi que de lui faire part des mesures rapides qui pourraient être mises en œuvre afin de procéder aux nécessaires revalorisations salariales dans le secteur social et médico-social, secteur indispensable au quotidien de nombreux Français fragilisés encore davantage par la crise sanitaire qui se poursuit.

Données clés

Auteur : [M. Ludovic Pajot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36878

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 mars 2021](#), page 1831

Question retirée le : 27 avril 2021 (Fin de mandat)